



Assemblée générale

Distr. générale
15 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Dates d'ouverture des prochaines sessions ordinaires de l'Assemblée générale et du débat général de chacune

Note du Secrétariat

1. Au paragraphe 1 de sa résolution 57/301, l'Assemblée générale a décidé de modifier comme suit l'article premier de son règlement intérieur : « L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire, chaque année, à partir du mardi de la troisième semaine de septembre à compter de la première semaine du mois comportant au moins un jour ouvrable ». Au paragraphe 2, elle a décidé également que « le débat général sera ouvert le mardi suivant l'ouverture de sa session ordinaire et qu'il se tiendra pendant une période ininterrompue de neuf jours ouvrables ».

Dates d'ouverture des soixante-dixième à soixante-dix-neuvième sessions ordinaires de l'Assemblée générale et du débat général de chacune

2. On trouvera indiquées ci-après les dates d'ouverture des soixante-dixième à soixante-dix-neuvième sessions ordinaires de l'Assemblée générale et du débat général de chacune.

<i>Session</i>	<i>Date d'ouverture de la session de l'Assemblée générale</i>	<i>Date d'ouverture du débat général</i>
Soixante-dixième	Mardi 15 septembre 2015	Mardi 22 septembre 2015
Soixante et onzième	Mardi 13 septembre 2016	Mardi 20 septembre 2016
Soixante-douzième	Mardi 12 septembre 2017	Mardi 19 septembre 2017
Soixante-treizième	Mardi 18 septembre 2018	Mardi 25 septembre 2018
Soixante-quatorzième	Mardi 17 septembre 2019	Mardi 24 septembre 2019
Soixante-quinzième	Mardi 15 septembre 2020	Mardi 22 septembre 2020
Soixante-seizième	Mardi 14 septembre 2021	Mardi 21 septembre 2021
Soixante-dix-septième	Mardi 13 septembre 2022	Mardi 20 septembre 2022



<i>Session</i>	<i>Date d'ouverture de la session de l'Assemblée générale</i>	<i>Date d'ouverture du débat général</i>
Soixante-dix-huitième	Mardi 12 septembre 2023	Mardi 19 septembre 2023
Soixante-dix-neuvième	Mardi 17 septembre 2024	Mardi 24 septembre 2024
